DOSSIER D'ACTION SOCIALE DÉCÈS

(DOCUMENTS A RETOURNER AU SECRETARIAT DE LA MUTUELLE
59 ROUTE DE PESSAN 32000 AUCH
OU PAR MAIL : msp32@wanadoo.fr) .

Madame, Monsieur,

La Mutuelle des Sapeurs-Pompiers du Gers, vous accompagne dans le malheur qui vient de vous frapper, avec l'action sociale décès.

Pour ce faire ci-joint la liste des documents à fournir, pour permettre le traitement de votre dossier dans les meilleurs délais. (L'action sociale décès est soumise à une **validité** de 12 mois à compter de la date du décès).

Une demande de l'action sociale décès, de l'ayant droit.

Un acte de décès (Mairie).

Un certificat d'hérédité (Notaire).
(à défaut une attestation d'héritier « porte fort »).

Une copie de la facture acquittée des frais funéraires.

Un bulletin de modification ou de radiation.

Un RIB ou figure le nom de l'ayant droit « porte fort ».
(pour les remboursements en cours).

Madame, Monsieur, soyez assuré de notre compassion dans votre douleur.

Mutuelle Sapeurs-pompiers du Gers

DEMANDE de l'ACTION SOCIALE DÉCÈS

Je soussigné(e), ……

Domicilié(e), ……

……..

N° de téléphone : ……

Demande de bénéficier de « l'action sociale décès » suite au décès de :

Mr/Mme ……..

N° adhérent : ……..

N° Sécurité Sociale: ……..

Décédé(e) le, ……..

Document établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ……., le ……

Signature du demandeur